

2016/2021 : moins de cinéma et moins de contenus français en SVoD

Le président du CSA Roch-Olivier Maistre a indiqué que le Conseil avait adressé des projets des conventions aux SMAD, lors d'une audition par la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat organisée le mercredi 29 septembre. En vertu des termes du décret SMAD du 22 juin, le CSA a 4 mois à compter du 1er juillet pour conclure les conventions. Le recours introduit par Netflix et par Disney+ contre ce dernier pourrait toutefois décaler cette échéance de deux mois. D'après les comptages établis par NPA Conseil, Netflix, et surtout Disney+, ne respecteraient pas, à ce jour, la disposition de la Directive SMA prescrivant un minimum de 30% d'œuvres européennes au sein de leur catalogue. Et, en nombre de titres proposés, la place du cinéma a reculé de 12 points en cinq ans, entre août 2016 et août 2021.

L'ESSENTIEL

- 27 % d'œuvres françaises ou européennes sur Netflix en août 2021. La proportion ne dépassait pas 10% sur Disney+, très loin des dispositions de la Directive SMA (30 % minimum).

- La part du cinéma dans les catalogues de SVoD est en fort recul par rapport à 2016. Il est passé de 59 % en « comptage SMA », à 44 %

[Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter](#)

[Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email](#)

[Vous avez oublié votre mot de passe ?](#)

Se connecter